



annulation regroupement familial et visa

Par **Tarek Casa**, le **24/10/2023** à **10:52**

Bonjour à tous,

je suis marocain j'ai fait un regroupement familial à ma femme, elle a obtenu son visa et actuellement elle est en France, on a notre RDV à la prefecture le mois prochain. j'ai découvert qu'elle a un copain et elle me trompe en plus de ça elle est tombée une fois du vélo elle a eu un bleu sur son bras et j'ai découvert qu'elle a envoyé des photos à sa famille ou elle m'accuse de l'avoir frappée. du coup je ne vais plus me présenter à la préfecture et ma question comment je vais faire pour annuler ce regroupement familial et surtout lui annuler son visa, Merci pa avance de vos retours.

Bonne journée à tous

Par **youris**, le **24/10/2023** à **14:56**

bonjour,

le fait que votre femme vous trompe ne permet pas d'annuler le regroupement familial.

il faudrait pour cela la cessation de la vie commune avec votre épouse.

envisagez-vous de divorcer ?

salutations